

**Accord du programme Remboursement
(French)**

RENOYER L'ACCORD SIGNÉ À :

OCSS - Pay It Off

PO Box 830, Canal St. Station

New York, NY 10013

Consultez la page nyc.gov/payitoff pour
d'autres moyens de retour.

Date :

Numéro de dossier :

Parent non gardien :

Indiquez votre numéro de téléphone/courriel :

Cet accord est conclu entre vous, _____, et le Bureau des services des pensions alimentaires (Office of Child Support Services, OCSS) de l'Administration des ressources humaines (Human Resources Administration, HRA), au sein du Département des services sociaux (Department of Social Services, DSS) de la ville de New York. Cet accord atteste de votre intention de participer volontairement au programme *Remboursement (Pay It Off, PIO)* du DSS de la ville de New York. En tant que participant(e), vous vous engagez à payer \$500 ou plus au titre de vos arriérés de pension alimentaire permanents envers le DSS de la ville de New York entre le 1er mars 2024 et le 15 mars 2024. Ces arriérés dus au DSS de la ville de New York résultent d'une ordonnance de pension alimentaire du Tribunal des affaires familiales de l'État de New York ou de la Cour suprême qui est exécutée par l'Unité de recouvrement des pensions alimentaires (Support Collection Unit).

Le DSS de la ville de New York acceptera les paiements effectués par courriel, sur l'application mobile de pension alimentaire NYC ACCESS HRA, par téléphone, en personne ou en ligne. Pour tous les paiements qui ne sont pas liés à une saisie conservatoire et que vous avez reçus entre le 1er mars 2024 et le 15 mars 2024 par chèque certifié ou personnel, mandat, carte de crédit, carte de débit Visa/MasterCard, Venmo ou PayPal visant à rembourser vos arriérés auprès du DSS de la ville de New York, dont le montant est égal ou supérieur à \$500, le DSS de la ville de New York :

- Affectera votre paiement (\$500 minimum) à votre compte de pension alimentaire et le complétera dollar pour dollar (à valeur du montant de votre dette) afin de réduire votre dette envers le DSS de la ville de New York ;
- Réduira, le cas échéant, la dette de la pension alimentaire dont vous êtes redevable de manière permanente envers le DSS de la ville de New York jusqu'à deux mille cinq cents dollars supplémentaires (\$2,500), car vous vous êtes inscrit(e) au *Programme de crédit d'arriérés (Arrears Credit Program, ACP)* ; et
- Supprimera, le cas échéant, les intérêts liés au jugement monétaire dus au DSS de la ville de New York, car vous avez payé la totalité du montant principal. Nous vous informerons par écrit du montant des intérêts auquel nous avons renoncé.

Je consens à ce que le DSS de la ville de New York affecte tout trop-perçu pour créditer le montant de la dette due au DSS sur d'autres comptes de pension alimentaire que je peux détenir.

Le présent document comprend l'intégralité de l'accord conclu entre les parties et ne peut être modifié, amendé ou annulé, sauf par écrit signé par ou au nom des parties.

Les paiements perçus dans le cadre d'une saisie-arrêt (y compris saisie sur bulletin de salaire et sur assurance chômage), saisie, interception d'impôts ou autres outils d'exécution administrative ne seront pas remboursés par le programme *PIO*. Les paiements réalisés dans le cadre de cet accord ne suppriment en eux-mêmes aucun mandat non exécuté. Seul un tribunal peut retirer un mandat.

En signant cet accord, vous comprenez les obligations que vous acceptez et que le NYC DSS a vérifié votre identité.

Les accords doivent inclure une copie d'une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement et en cours de validité.

Parent non gardien

Représentant autorisé du DSS de la ville de New York

Vous souffrez d'un handicap ou d'un problème de santé physique ou mentale ? Ce problème de santé vous empêche-t-il de comprendre le présent avis ou de faire ce qui est demandé dans cet avis ? Ce problème de santé vous empêche de bénéficier d'autres services de la HRA ? **Nous sommes là pour vous aider.** Appelez-nous au 718 557 1399. Vous pouvez également demander de l'aide en vous rendant dans un bureau de la HRA. Vous avez le droit de demander ce type d'assistance en vertu de la loi.